



POURVU - Agent des Equipements Sportifs (H/F) - Prise de fonction au 1er mai 2023

Offre interne

25.02.2023

POURVU - Agent des Equipements Sportifs (H/F) - Prise de fonction au 1er mai 2023

Description

Votre contexte

Afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique sportive, la ville de Vélizy-Villacoublay place le sport au centre de ses aménagements urbains, aussi bien en développant les équipements sportifs en accès libre (2 fitness de plein air, 3 espaces multisports, etc.) qu'en mettant à disposition des associations et des administrés de nombreuses infrastructures telles qu'une piscine, 5 gymnases, 3 stades. Un important éventail d'activités est proposé pour répondre à la diversité des envies des habitants.

La Direction des sports, de la vie associative et des animations, grâce à l'ensemble de ces équipements aussi bien en terme d'entretien, de maintenance des infrastructures, d'installation du matériel que d'élaboration et de suivi des plannings d'utilisation. Elle participe également à l'organisation des manifestations sportives associatives et scolaires. Elle est en relation directe avec une centaine d'associations vélizyennes avec lesquelles elle conventionne pour l'accès aux infrastructures, l'installation et le prêt de matériel, etc.

La Direction des sports, de la vie associative et des animations organise, avec d'autres services municipaux, différents événements (ronde pédestre, fête des associations, fête du printemps, fête nationale, etc.).

Votre emploi

Contrat

Fonctionnaire ou contractuel sur emploi permanent

Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux (catégorie C)

Description de vos missions

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe des équipements sportifs, vous serez chargé(e) de :

- Veiller au bon fonctionnement des équipements sportifs :**
 - Garantir l'application du règlement intérieur (faire respecter la fréquentation maximale instantanée, les horaires d'ouverture et de fermeture, la bonne utilisation du mobilier sportif?).
 - Surveiller et maîtriser les accès aux équipements en fonction du planning d'occupation.
 - Assurer l'entretien des locaux en respectant les règles d'hygiène.
 - Veiller à la sécurité des biens et des personnes en appliquant les consignes de sécurité de l'équipement.
 - Assurer un contrôle visuel du bon état du mobilier sportif afin de préserver la sécurité des utilisateurs.
 - Relayer au chef d'équipe les besoins en petit matériel pour l'entretien des équipements.
- Participer aux manifestations sportives et associatives :**
 - Installer et préparer le matériel nécessaire au bon déroulement des manifestations sportives (travage de terrains, montage de filets, etc.).
 - Participer aux manifestations organisées par la direction (installation de matériel, filtrage, ravitaillement, gestion des flux, etc.).
- Gérer l'orientation et l'information du public :**
 - Orienter le public au sein de l'équipement (vestiaires, salles?) et l'informer des actualités ainsi que des règles à respecter.
 - Gérer les problèmes de contrôle d'accès sur site
 - Orienter le jeune public vers les lieux d'accueil en accès libre
- Remplacer les agents des équipements sportifs basés sur d'autres sites pendant leurs congés ou absences diverses.**

Profile of the candidate

Idéalement titulaire d'un CAP en maintenance ou hygiène des locaux, vous possédez le permis B. Vous savez lire et appliquer les consignes écrites et les procédures de travail. Vous maîtrisez les techniques d'entretien des locaux (produits, gestes et postures, méthodes?). Vous savez stocker le matériel en respectant les règles de sécurité et les normes d'hygiène. Vous appréciez le

travail en équipe et vous êtes capable de vous adapter à vos différents interlocuteurs (adaptation de votre langage, de votre attitude, etc.). Vous faites preuve de réactivité, de qualité dans l'exécution de vos missions et vous rendez compte à votre hiérarchie de votre travail.

Vous êtes en bonne condition physique.

Conditions d'exercice

- **Temps de travail et horaires** : temps de travail annualisé. Vous travaillez sur la base d'horaires variables hebdomadaires (du lundi au dimanche). Ainsi vous travaillez entre 32 heures et 37h30 par semaine. Les plannings de l'équipe sont établis avec le responsable de service.
- **Droits à congés** : 25 jours de congés et 2 jours de fractionnement. Mutualisation du Compte Epargne Temps.
- **Rémunération** : rémunération indiciaire + régime indemnitaire attractif (part fixe et part variable du RIFSEEP) + 13ème mois
- **Action sociale** : adhésion au CNAS, accès au COS, participation employeur contrat groupe mutuelle (50% du tarif dans la limite de 50€ par mois) et prévoyance (12€ par mois), versement de prestations d'action sociale, accès au restaurant municipal.
- **Transport** : remboursement à 50 % des coupons d'abonnement de transports en commun pour le trajet domicile-travail et/ou versement du forfait mobilités durables (indemnité forfaitaire de 100€ à 300€ par an selon le nombre de déplacements en vélo domicile-travail).

Technique

Emploi permanent (Temps complet)

Catégorie C